

**ARRÊTÉ TEMPORAIRE  
RÉGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE  
STATIONNEMENT  
À COMPTER DU 24 MAI 2023  
POUR UNE DURÉE DE 18 JOURS CALENDAIRES  
RUE DU STADE**

Le Maire de la Commune d'HÉRIC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la Loi n° 83-8 du 07 janvier 1983 ;

Vu l'arrêté du 7 juin 1977 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes, portant approbation du livre Ier de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, première partie (Généralités) et quatrième partie (Signalisation de prescription) ;

Vu l'arrêté initial n°2023-146 et vu l'arrêté de prolongation n°2023-270

Considérant la demande du 17 mai 2023 de l'entreprise INEO ATLANTIQUE RESEAUX domiciliée 7 rue Ampère 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE, sollicitant la réglementation de la circulation et le stationnement pour permettre des travaux de terrassement pour le raccordement à ENEDIS, rue du stade;

Considérant qu'il convient à l'autorité municipale de réglementer temporairement la circulation et le stationnement, rue du stade 44810 Héric à compter du 24 mai 2023 pour une durée de 18 jours calendaires afin de permettre le bon déroulement de ces travaux et de garantir la sécurité des usagers ;

## **ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :**

Afin de permettre à l'entreprise INEO ATLANTIQUE RESEAUX de réaliser des travaux de terrassement pour le raccordement à ENEDIS, la circulation et le stationnement seront réglementés rue du stade à HÉRIC à compter du 24 mai 2023 pour une durée de 18 jours calendaires.

**ARTICLE 2 :**

Les mesures suivantes sont prises pendant la durée des travaux et suivant les besoins :

- Le sens des points de repères décroissant de la circulation sera concerné,
- L'alternat de la circulation sera effectué manuellement à l'aide de feux tricolores,
- Le stationnement sera interdit pour les véhicules légers et les poids lourds au droit du chantier,
- Les travaux seront autorisés entre 9h et 16h15, en dehors de ses heures, la circulation sera maintenue,
- L'entreprise visée à l'article 1 s'engage à la remise à l'état initial de la chaussée y compris le revêtement d'origine, les accotements et les espaces verts avec les plantations.

**ARTICLE 3 :**

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4 :**

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la Commune d'HÉRIC.

L'approvisionnement, la mise en place de la signalisation et le maintien en état de fonctionnement du dispositif complet seront effectués par le demandeur visé à l'article 1.

**ARTICLE 5 :**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication ou de notification à l'intéressé.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 6 :**

Le présent arrêté sera transmis pour ampliation à :

- Madame la Directrice Générale des Services de la Commune d'HÉRIC,
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de NORT-SUR-ERDRE,
- Monsieur le Policier Municipal de la Commune d'HÉRIC,

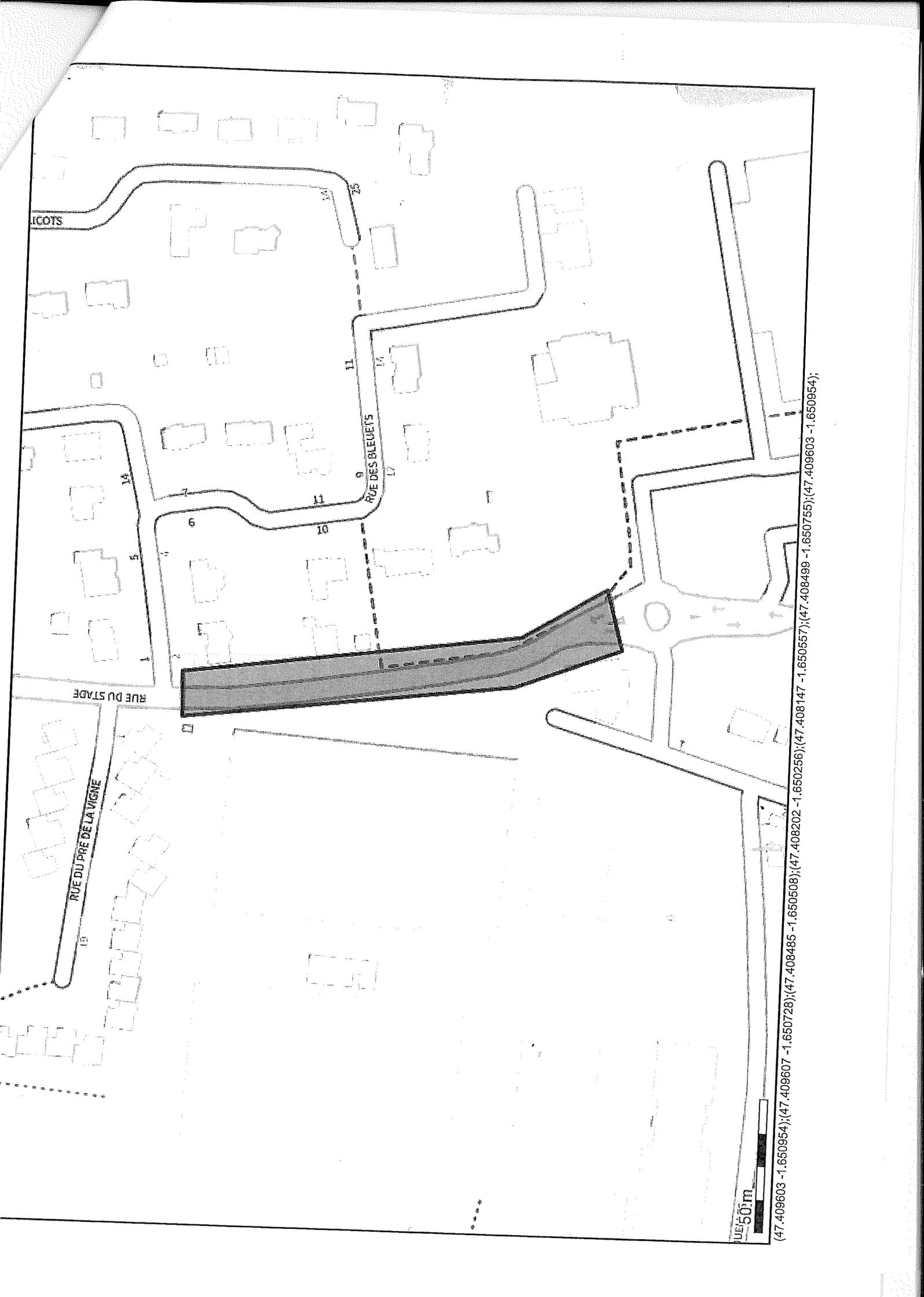
qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à HÉRIC, le 23 mai 2023.

M. Le Maire



Jean-Pierre JOUTARD



ICOTS

RUE DU STADE

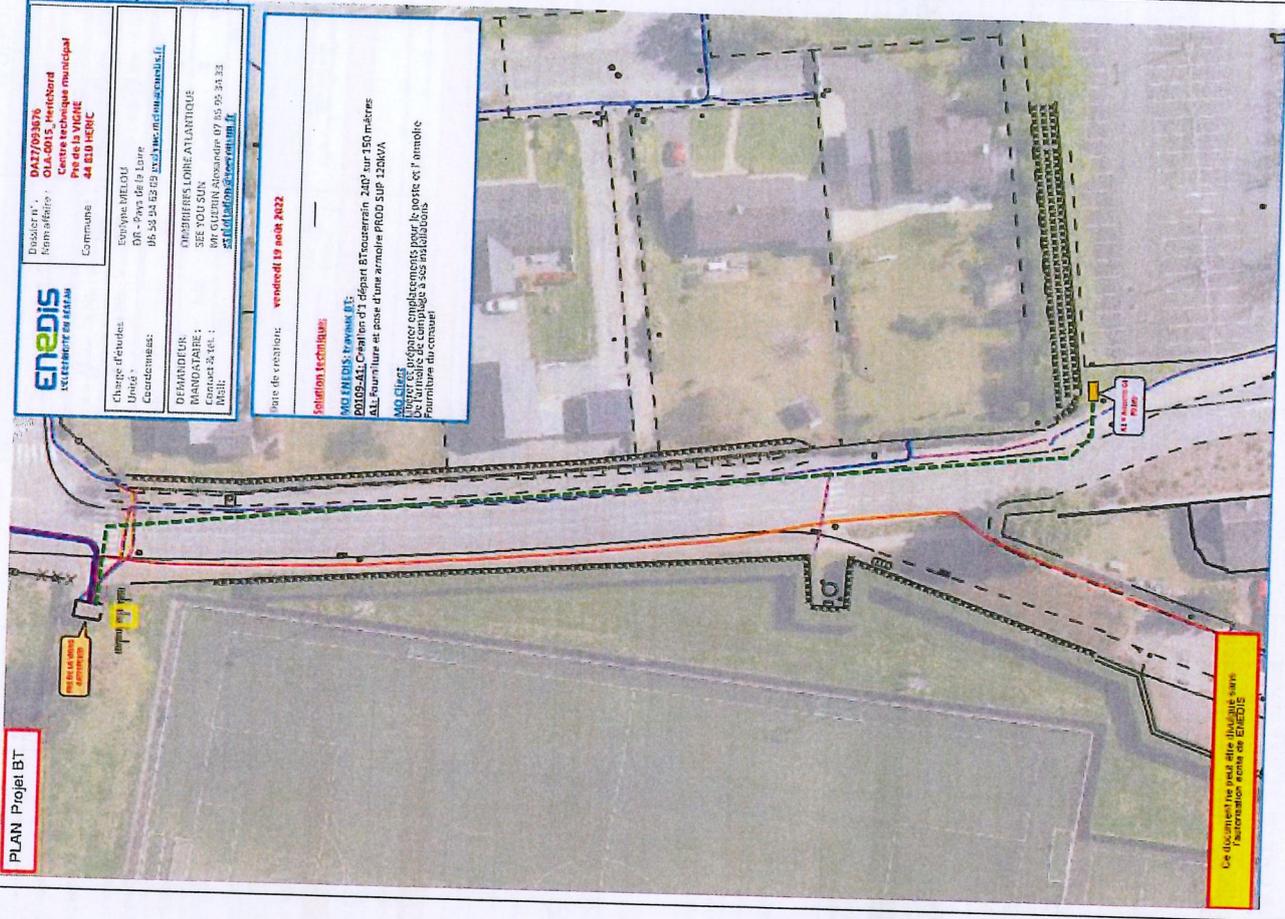
RUE DU PRE DE LA VIGNE

RUE DES BLEUETS

50m

(47.409603 -1.650954);(47.409607 -1.650728);(47.408485 -1.650508);(47.408202 -1.650256);(47.408147 -1.650557);(47.408499 -1.650755);(47.409603 -1.650954);

# PLAN D'ENSEMBLE - APD



**ENEDIS**  
L'ÉLECTRICITÉ DE DEMAIN

Chargé d'équipe:  
Unité :  
Coordonnées:

DEMANDEUR:  
BENEFICIAIRE:  
N° de tél. :  
Date:

04 27 70 30 76  
04 27 70 30 76  
Centre technique municipal  
Pole de la VIGIE  
44 810 HERIC

Commune

Europe MÉLOIE  
DR - Pays de la Loire  
95 55 24 82 09 [melodie@enedis.fr](mailto:melodie@enedis.fr)

MEMBERIES LOIRE ATLANTIQUE  
SEE YOLO SUN  
991 CUSTOM Alexandre 07 85 59 34 33  
[alexandre@yolosun.fr](mailto:alexandre@yolosun.fr)

Date de création: **vendredi 19 août 2022**

**Solution technique:**  
**MO ENEDIS travaux BT:**  
**POLEAL** Création d'un départ BT tension 240V sur 150 mètres  
**ALL** Pour l'ure et pose d'une armoire PROO SUP 120kVA  
**MO Client:**  
 Livrer et proposer emplacements pour l'œuvre et l'armoire  
 Pas formale de complé à ses installations  
 Pour l'ure au client

Le document ne peut être diffusé sans l'autorisation écrite de ENEDIS

Vers Planche 2  
Vers Planche 1

Lot 12  
**P109**



995-02-080848-0885784-0-03

RUE D1405TA0857 01

# RUE ANNE DE BRETAGNE - D237

Pose BTAS 3x240+1x115M AL 160 m

Pose BTAS 3x240+1x115M AL 160 m

RUE D1405TA0857 02

**P109**

Poste existant  
1 Raccordement(s) BTA 240  
(creation départ)

UP  
BT 3x240M+1x95M dans IPC 800

Poste Enedis  
PRE DE LA VIGNE

